

Info - Vietnam : les députés s'interrogent sur la possibilité pour les religions d'ouvrir des écoles

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise universelle](#)

Date : 10 septembre 2016



Bien qu'aucune date précise n'ait encore été fixée, il semble bien que l'on approche d'un débat parlementaire et d'un vote sur [le projet de loi sur la religion](#). Le débat aura sans doute lieu d'ici la fin de l'année. Après la reprise des discussions sur le projet de loi par le Front patriotique, à Hanoi, le 8 août dernier, après la consultation des experts, [la présentation du nouveau texte de loi aux responsables des diverses religions](#), la préparation et la mise en forme des diverses prescriptions de la loi se poursuit au sein d'un groupe de députés de l'Assemblée nationale.

Dans l'après-midi du 8 septembre, 2016, plusieurs organes officiels ([ici](#) et [ici](#)) ont relaté les débats d'un certain nombre de députés spécialement choisis. Le thème de la discussion était un sujet particulièrement sensible puisqu'il s'agissait d'une revendication constante de l'Eglise catholique et d'autres religions depuis l'unification de 1975, à savoir la possibilité pour les institutions religieuses d'ouvrir des écoles et donc de participer à l'éducation nationale. La version de la loi sur la religion présentée au mois d'août fait en effet mention de cette possibilité, mais d'une façon générale et vague, sans détails concrets.

Des opinions divergentes

Le compte-rendu de la réunion rapporté par la presse officielle relate que de nombreux députés

ont demandé que le projet de loi soit plus concret et plus détaillé à propos des activités éducatives que les organisations religieuses seraient désormais à même d'exercer. Une discussion à ce sujet s'avère nécessaire car, selon le compte-rendu, il existe aujourd'hui des opinions divergentes sur ce sujet.

Une large majorité des députés présents s'est accordé pour autoriser les organisations religieuses à fonder des établissements d'éducation et à mettre en œuvre des activités éducatives, à égalité avec tous les autres groupes sociaux du pays. Les organisations religieuses devront alors se soumettre aux prescriptions imposées à toutes les associations, à savoir ne pas propager de religion ou ne pas célébrer de cérémonies religieuses à l'intérieur des établissements. Les partisans de cette opinion mentionnent que la législation actuelle n'autorise pas les organisations religieuses à fonder des écoles rattachées au système éducatif national. C'est la raison pour laquelle le projet de loi sur la religion doit avoir à ce sujet des prescriptions claires pour inscrire concrètement cette possibilité dans la réalité...

Cependant, la réunion du 8 septembre a montré qu'il existe des députés qui s'interrogent au sujet de cette pleine participation des religions aux activités éducatives et sur le risque qu'elle soit utilisée pour la propagande religieuse. En conséquence, selon ces parlementaires, il conviendrait de laisser à la législation sur l'éducation le soin de trancher en ce domaine.

Source : [Eglises d'Asie](#)